



***Service d'Aide à la Vie Sociale  
géré par Espoir-74***

***[www.savsoxygene.org](http://www.savsoxygene.org)***

**Savs Oxygène ANNECY**

21, avenue des Hirondelles  
Immeuble "Le Citadelle"  
74000 Annecy  
Tél : 04 50 67 80 64  
Fax : 04 50 67 84 42  
[annecy@savsoxygene.org](mailto:annecy@savsoxygene.org)

**Savs Oxygène ANNEMASSE**

2, rue Louis-Armand  
74100 Annemasse  
Tél : 04 50 37 10 51  
Fax : 04 50 49 38 43  
[annemasse@savsoxygene.org](mailto:annemasse@savsoxygene.org)

## **SAVS Oxygène, Rapport d'activité 2006**

En 2006, nous avons accompagné 55 personnes sur les deux sites existants, Annecy et Annemasse. C'est l'année où la montée en charge du service est arrivée à son terme.

Mais c'est aussi l'année où se sont préparés de nouveaux projets, puisque nous avons monté un dossier pour demander une extension des services existants et la création d'une antenne à Thonon pour l'accompagnement de 30 personnes sur ce bassin. Nous avons présenté avec le département de la Haute-Savoie, notre dossier au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale, à la séance du 20 octobre 2006. Suite à l'avis favorable émis lors de cette séance, nous avons été autorisés à créer cette antenne et à augmenter la capacité d'accompagnement des antennes d'Annecy et d'Annemasse, projets de réalisation pour l'année 2007.

Autre nouveauté en 2006, c'est la possibilité pour l'association de sous-louer en colocation, un appartement de type T5, à trois jeunes gens accompagnés par le SAVS, ainsi que la sous-location d'un appartement de type T1.

Il s'agit là d'appartements relais, utilisés comme outils éducatifs dans l'accompagnement. C'est une solution d'hébergement à moyen terme, une étape de transition dans une démarche vers un logement de droit commun.

L'appartement collectif a permis à 3 jeunes adultes vivant chez leurs parents, de vivre une situation d'autonomie par rapport à leur famille en accédant à une décohabitation, sans pour autant se retrouver seul. Le processus de (ré) insertion qui est une démarche de (re) construction d'une vie autonome passe aussi par l'autonomie vis-à-vis de la famille qui est la première phase de l'accès à la vie adulte. L'accompagnement par le biais de l'appartement relais consiste entre autre à pouvoir rendre familier l'intégration et le respect des règles de vie en société, la nécessité d'accepter la relation à l'autre sans angoisse excessive, la (re) découverte de tous les aspects de la vie quotidienne liée à la gestion d'un appartement (entretien de la chambre, hygiène, l'entretien du linge, l'alimentation,...) tout en s'appuyant sur les capacités d'étayage, de compensation lorsque c'est nécessaire et surtout de contenance de l'équipe du SAVS.

L'organisation de la vie collective soutenue par le SAVS est déjà un premier pas vers l'insertion sociale.

L'appartement de type T1 a permis à une personne célibataire vivant dans un foyer SONACOTRA de « poser ses valises » dans un lieu plus confortable et intime, de prendre le temps de l'investir, de se familiariser avec la nécessité de supporter d'être seul sans angoisse excessive et d'avoir un endroit « à soi », lieu ressource qui facilite l'investissement demandé par cette personne dans sa réinsertion professionnelle.

Dans les deux cas, habiter l'appartement relais, permet aussi de gérer l'attente trop longue, pour accéder à un appartement de droit commun du dispositif logement social.

Notre pratique de l'accompagnement reste aujourd'hui majoritairement individuelle. Mais, nous réfléchissons à d'autres formes d'accompagnement, et proposons progressivement comme il le sera expliqué plus loin, des accompagnements avec double référence et des temps collectifs.

Il est important que la personne handicapée psychique, au-delà de l'accompagnement individuel, puisse s'inscrire dans un réseau relationnel compatible avec son fonctionnement. Le contenu des temps collectifs est surtout utilisé comme médiation pour créer du lien et faire que la personne accepte la relation à l'autre sans angoisse excessive. Pour la pratique même d'une activité sportive, culturelle ou de loisir, le SAVS utilise toutes les ressources existantes dans la cité pour accompagner ceux qui le souhaitent vers une inscription dans un club de droit commun.

Il est important de rappeler que la spécificité des personnes handicapées psychiques tient dans le fait que pour la plupart il n'y a pas de déficit de savoir faire, les acquis existent et peuvent même être nombreux, la capacité physique à accomplir les actes est bien là, c'est alors dans l'incapacité ou la difficulté psychique de les mettre en œuvre que se marque le handicap.

C'est pourquoi les personnes accompagnées ne sont pas pour la plupart, dans une dynamique d'apprentissage ou éducative, mais plutôt de redécouvrir tous les aspects de la vie en société en s'appuyant sur les capacités d'étayage, de compensation lorsque c'est nécessaire et surtout de contenance de l'équipe.

Chaque personne accompagnée a des besoins propres et spécifiques, mais toutes présentent la nécessité qu'un ou des professionnels vigilants portent l'attention et l'investissement psychiques dont ils manquent pour accomplir certains actes.

Le rôle de l'accompagnateur n'est pas seulement de stimuler des capacités cachées, mais aussi de créer avec la personne une relation sur laquelle elle puisse s'appuyer pour retrouver ses compétences, qui puisse la suppléer lorsqu'elle en a besoin, mais aussi qui crée une contenance psychique susceptible de diminuer son niveau d'angoisse. Car, l'autonomie et les capacités en général se heurtent à des angoisses souvent massives. Le niveau du handicap est très lié au niveau d'angoisse et à l'humeur, eux même en relation avec une multitude de facteurs internes et externes à la personne.

Les difficultés se concrétisent dans certains actes de la vie quotidienne que l'on retrouve au niveau des projets personnalisés.

<b>Domaines d'intervention repérés au niveau des projets individuels</b>	Nombre de fois où le thème est cité dans un projet
Soutien moral	33
Quotidien	25
Santé	25
Insertion professionnelle et formation	20
Loisirs	16
Autonomie par rapport à la famille	8
Administratif	7
Logement	4
Soutien à la parentalité	3

Mais face à une question aussi complexe que le handicap psychique, on ne peut pas répondre autrement qu'avec une pratique elle-même complexe, dans le sens où celle-ci va au-delà de la réponse technique, de la solution au problème visible posé au niveau de la vie quotidienne. L'accompagnement n'est pas une ligne droite, il est fait de temps perdus et de longs détours dans lesquels se tisse un lien avec l'accompagnateur. C'est un parcours nécessaire pour que la personne s'approprie totalement le problème posé afin que la réponse soit efficace et adaptée, même s'il est tentant parfois de céder à l'envie d'aller plus vite, d'être « dans le faire » plutôt que dans le « faire avec », d'apporter rapidement une réponse technique à un problème qui en fait risque de n'être qu'une façade ou un symptôme.

*« La rencontre d'autres nous offre le premier sens et dans ce prolongement on retrouve tous les autres »* Il y a dans cette phrase d'Emmanuel Levinas en évoquant le concept d'altérité quelque chose qui pourrait définir une des qualités de l'accompagnement avec OXYGENE. L'accompagnement propose cette rencontre et ce contact à l'autre. C'est dans ce lien à l'autre que l'individu se construit et devient sujet de sa propre vie.

***Jean-François Miro, directeur.***

## Les ressources humaines en 2006

L'accompagnement, même individualisé, et surtout parce qu'individualisé, est un travail d'équipe. Chacun dans son métier et dans sa compétence participe à la qualité de l'accompagnement.

En face des besoins des personnes, il faut pouvoir mettre des compétences à travers des métiers spécifiques :

- Educateurs spécialisés
- Conseillères en économie sociale et familiale
- Psychologue (vacations)
- Secrétaire comptable
- Directeur

Ont travaillé en 2006 sur le site d'Annecy :

- **Mr Miro Jean-François** (directeur – 1ETP)
- **Mlle Benecy Marina** (CESF- 1ETP)
- **Mr Fongo Roberto** (ES – 1 ETP)
- **Mme Rossi Odile** (ES – 0,75 ETP)
- **Mme Verjus Laurence** (secrétaire comptable – 1 ETP) démission en novembre, remplacée par **Mme Leduy Ingrid**.
- **Mme Zamansky Elisabeth** et **Mr Loup Eric**, vacataires, travail de supervision des projets personnalisés et l'analyse de la pratique.
- **Mr Robillard Jean-Jacques** bénévole, a animé un atelier informatique, à raison de 2h par semaine.
- **Mme Emonot Nathalie**, stagiaire en formation Monitrice éducatrice a rejoint l'équipe pour une durée de 15 semaines.

Ont travaillé sur le site d'Annemasse.

- **Mme Marquet Yolande** (ES – 1ETP)
- **Mme Negaret Maëlla** (ES – 0,75 ETP), en congé maternité et remplacée par **Mlle Varon Sophie** en CDD.

La compétence collective du service reste étroitement liée aux compétences individuelles, et la formation est une réponse nécessaire pour l'extension et le développement de celles-ci.

En 2006 les formations suivantes ont été suivies, 262 h de formation au total :

	<b>organisme</b>	<b>heures</b>	<b>salariés</b>
Initiation à la comptabilité associative	URIOPS	14 h	1
Vivre et travailler avec une personne handicapée psychique	CREAI et UNAFAM	21 h	2
Utilisation de l'informatique, formation sur site	M1	20 h	5
Evaluation de la crise suicidaire	DDASS	14 h	2

A ces stages de formations se sont ajoutées des journées de colloques ou conférences :

	<b>organisme</b>	<b>heures</b>	<b>salariés</b>
Schizophrénie et troubles bipolaires	Conférence UNAFAM	3 h	5
Accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques dans la cité	MAÏS et ASSAGA	7 h	4
Lésions cérébrales et troubles du comportement	Centre ressource pour personnes cérébro-lésées	7h	2
Journée nationale des SAVS	ASSAGA	7 h	3

### **PROJETS ET PERSPECTIVES :**

Pour 2007, le projet principal sera bien sûr la mise d'œuvre de l'extension autorisée.

10 places supplémentaires à Annecy, donc le recrutement d'un salarié supplémentaire. Ces dix nouvelles places vont nous permettre d'alléger considérablement la liste d'attente pour le bassin d'Annecy.

10 places également à Annemasse et donc, le recrutement là aussi, d'un nouveau salarié. Sur le bassin d'Annemasse, pas de liste d'attente, mais des dossiers d'admission en cours.

Et enfin la création du SAVS à Thonon, donc la recherche d'un local, son installation, le recrutement d'un travailleur social, d'un mi temps de secrétariat- accueil puis dans l'été d'un chef de service, qui interviendra sur les trois sites. Sur le site de Thonon, il sera prévu à terme le recrutement supplémentaire de 2 travailleurs sociaux en fonction de la montée en charge du service.

Pour que le même service puisse être apporté partout dans le département, nous estimons nécessaire la réalisation d'un SAVS dans la haute vallée de l'Arve. La constitution de ce dossier sera également un projet pour 2007.